

La C.N.S. Auto communique une information importante

ATTENTION !

Additif au règlement technique Tourisme, Monoplace & Kart-Cross 2007

Fixation transpondeur :

Dans le cas d'utilisation de transpondeur pour le chronométrage, celui-ci devra être fixé :

- ✓ **pour les monoplaces et les karts** : au niveau du train avant,
- ✓ **pour les tourisme** : au niveau du plancher, côté passager, entre l'arceau avant et l'arceau principal (prévoir une découpe du plancher). Il devra être visible par un contrôleur technique en ouvrant la portière passager.